

PARIS CANADA

ORGANE INTERNATIONAL DES INTÉRÊTS CANADIENS ET FRANÇAIS

FRANCE

PRIX DU NUMÉRO : 25 Centimes | ABONNEMENTS : Un an, 12 fr. 50

BUREAUX, 19, rue de Grammont, Paris

Émile GIROUARD, ADMINISTRATEUR
FOURSIN-ESCANDE, SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION

PREMIÈRE ANNÉE

NUMÉRO 9

Mercredi 6 Août 1884

DIRECTEUR : HECTOR FABRE

CANADA

PRIX DU NUMÉRO : 5 Centimes | ABONNEMENTS : Un an, \$ 2.50

BUREAUX

S. MARCOTTE, AGENT GÉNÉRAL, QUÉBEC
LOUIS FERRAULT, AGENT, MONTRÉAL

SOMMAIRE

La Semaine à Paris. — Notes diverses. — *Les Quarante dernières Années : le Canada depuis l'Union de 1841.* — *La France et le Canada.* — *Au Jour le Jour.* — *Le Congrès à Versailles.* — *Faits divers.* — *Dessus du panier.* — *Charade.* — *Bulletin commercial.*

Par décret en date du 22 juillet, le Président de la République, sur la recommandation du Président du Conseil, ministre des affaires étrangères, a nommé M. Hector Fabre, commissaire-général du Canada à Paris, chevalier de la Légion d'Honneur.

Cette marque de haute distinction conférée à M. Fabre, en sa qualité de représentant du Canada à Paris, sera vivement appréciée par la population canadienne. C'est une nouvelle preuve de l'intérêt croissant que le Gouvernement Français porte au Canada et de son vif désir de cimenter les relations de jour en jour plus intimes entre les deux pays. Nous croyons pouvoir ajouter, qu'ici comme là-bas, tous les amis de la politique qui tend à rapprocher le Canada de la France, seront sensibles à l'honneur fait à M. Fabre.

LA SEMAINE A PARIS

Paris, 6 Août 1884.

Ce serait rendre un nouvel hommage à M. de La Palisse de dire que deux Chambres font plus de vacarme qu'une. La première séance du Congrès siégeant à Versailles pour la revision de la Constitution, a même dépassé en tumulte ce que l'on pouvait attendre d'une réunion au sein de laquelle les adversaires de la Constitution elle-même, unis aux ennemis du ministère, forment une minorité assez considérable. C'est la part du feu, et la seconde séance sera plus calme, et celles qui suivront plus calmes encore, jusqu'à ce que le projet de revision proposé par le gouvernement traverse sa dernière phase.

Ce projet, on le sait, est fort limité, et il a pour objet principal de fournir aux députés qui ont promis la revision à leurs électeurs la preuve que ce n'était pas là une vaine promesse.

Les questions de politique extérieures imposent à l'opinion publique au moment où le Congrès délibère sur la revision. L'Égypte et la Chine se disputent l'attention qui se porte à Versailles. L'échec de la Conférence de Londres était dans le domaine des choses très probables. En réalité, l'Angleterre voulait faire payer aux créanciers de l'Égypte les frais de son occupation, qui protège, dit-elle, leur créance. La France, malgré tout son bon vouloir, n'y pouvait consentir. Elle avait à rechercher avec l'Angleterre les moyens d'alléger les charges qui pèsent sur celle-ci : elle ne pouvait consentir à les faire por-

ter par ceux qui bénéficieront sans doute du rétablissement de l'ordre en Égypte, mais auxquels on ne doit pas, sans leur assentiment, en faire payer les frais.

M. Gladstone paraît avoir pris son parti de cet échec, en philosophe qu'il est, et il a trouvé, en rendant compte de la rupture des négociations, des paroles d'éloge pour la France. La presse anglaise n'y met pas tant de bonne humeur : elle est fort irritée. Sa colère, une fois exhalée, elle se réjouit cependant d'un événement qui rend à l'Angleterre toute sa liberté en Égypte; mais comme cette liberté ne donnera pas à l'Angleterre le droit de diminuer les intérêts de la Dette égyptienne au détriment des créanciers, il est permis de croire que ce sentiment de soulagement et de réjouissance n'est pas absolument sincère.

L'Europe va laisser l'Angleterre seule aux prises avec les difficultés qu'elle a trouvées, ou qu'elle se crée en Égypte, et la rupture de la Conférence remet les choses en l'état où elles étaient. Ce que va faire l'Angleterre — il n'est guère possible de le dire. Il est certain seulement, n'est-ce pas? qu'elle ne sortira pas d'Égypte.

Les négociations entre la France et la Chine vont moins vite que les délibérations de la Conférence. La Chine assure que le retrait immédiat de ses troupes du Tonkin voulait dire qu'elle y procéderait à son loisir, sans se presser, et que, conséquemment, elle ne doit aucune indemnité à la France pour l'affaire de Bac-Lé. Cependant, elle veut bien accorder quelque chose par complaisance et ordonner cette fois à ses troupes d'évacuer le territoire conquis par la France.

On a raillé le gouvernement français parce qu'au lendemain de la signature du traité, il avait donné instruction à son représentant, M. Fournier, de s'informer où étaient les garnisons impériales. Il n'y avait pourtant là rien d'étrange, puisqu'au cours des hostilités on n'avait jamais bien pu démêler la chose et distinguer les réguliers, des irréguliers. La Chine n'était peut-être pas mieux instruite sur ce point que la France; et encore à l'heure qu'il est, si on accepte les théories dont elle cherche à couvrir sa mauvaise foi, en tout cela elle ne verrait guère plus clair que nous.

De temps à autre, on lit avec quelque surprise dans un journal parisien un article en faveur de l'alliance allemande. On prétend que c'est Émile de Girardin qui, le premier depuis 1870, y a songé. Malgré sa rare puissance de journaliste, il n'aurait pu réussir à faire faire

beaucoup de chemin à cette idée-là. Chaque fois qu'un journaliste, profitant de la mauvaise humeur publique contre les Anglais ou les Italiens, veut la réveiller, sa voix reste sans écho.

Un des rédacteurs du *Figaro* vient de renouveler cette tentative sur le dos des Anglais. Prenant pour texte les critiques dirigées par la presse anglaise contre les entreprises françaises, il a fait suivre une violente philippique contre l'alliance anglaise, d'un chaleureux appel en faveur de l'alliance allemande. La *Gazette de Cologne* a aussitôt répondu à cette avance et s'est écriée : « Oui, nous avons le même intérêt à la paix. » Mais elle a tout gâté en ajoutant aussitôt : « Renoncez à Metz et à Strasbourg... et nous aurons ensemble l'empire du monde. »

A ce prix, la France ne voudrait pas de l'empire du monde. Que sont les taquineries de la presse anglaise comparées au souvenir de 1870 que, même en rendant Metz et Strasbourg, l'Allemagne n'effacerait pas ?

C'est à tort sans doute qu'on accuse notre époque de scepticisme. Le respect s'en va, disait mélancoliquement Royer-Collard. A en juger par certaines apparences, il est revenu. On continue à élever des statues à qui cela peut plaire. Hier, Diderot; demain, George Sand. A Paris, c'est M. Tony Révillon qui a fait l'éloge de Diderot; à Langres, en face de la statue même, c'est M. Emile Richebourg, l'auteur de tant de romans populaires. On a trouvé ce choix singulier et peu littéraire. Il ne reste plus au *Petit Journal*, dont M. Richebourg est le conteur préféré, qu'à rééditer l'*Encyclopédie*, en variété.

L'inauguration de la statue de George Sand aura lieu le 10 août. On avait compté que, par galanterie, l'Académie y assisterait; mais l'Académie, avec raison, a allégué son grand âge et les convenances.

Pendant ce temps-là, M. Ernest Renan va revoir à Tréguier la maison où il est né. Il a été reçu en grande pompe, et, en réponse aux effusions dont il était l'objet, il a prononcé un discours où se retrouve ce mélange de scepticisme et d'onction qui caractérise plus que jamais sa manière. Dans son discours, il a raconté que, dès l'enfance, il avait eu des rhumatismes, et il a terminé par ce cri du cœur, à coup sûr inattendu : « Je veux qu'on mette sur ma tombe (ah! si elle pouvait être au milieu du cloître! mais le cloître, c'est l'église, et l'église, bien à tort, ne veut pas de moi), je veux, dis-je, qu'on mette sur ma tombe : *Veritatem dilexi.* »

A l'occasion de la mort d'un boulevardier, M. Albert Delpit a accusé le boulevard de

dévoré ses enfants, comme Saturne. De tous côtés, on a protesté, et la cause du boulevard a été fort spirituellement plaidée. M. Delpit a riposté vertement, en disant que les vrais écrivains, les vrais artistes ne se formaient pas au café Riche. Un chroniqueur bien avisé, voulant tout arranger, s'est alors écrié que le boulevard n'existait plus.

Il est certain, en effet, que l'ancien boulevard des Italiens n'existe plus tel qu'il était. Il s'est beaucoup dispersé, à Paris et ailleurs. On le retrouve un peu partout, et il y a des boulevardiers qui l'emportent jusqu'au bout du monde. Cependant, il n'est vraiment qu'à Paris, et Paris, malgré tous les défauts qu'il peut lui trouver, et qui sont réels, aurait tort de le sacrifier aux manières nouvelles, aux idées cosmopolites. Il est bien à lui, et à lui seul. Ah ! si Vienne, Berlin, Londres ou New-York pouvaient le lui enlever, ils ne s'en feraient pas faute.

Que le boulevard égare plus d'un écrivain loin des sentiers de la gloire, on n'en saurait contredire M. Delpit : que l'affluence des étrangers ait été plus puissante que l'envahissement des provinciaux contre lequel il avait toujours lutté victorieusement, et qu'elle ait altéré sa physiologie, cela est certain ; mais, tel qu'il est encore, il mérite qu'on le conserve pour rompre l'uniformité que le progrès moderne, sous toutes ses formes, est en train de répandre sur le monde entier. Le jour où le boulevard disparaîtrait, il emporterait avec lui une bonne partie de l'esprit parisien. Aurélien Scholl ne trouve pas tous ses mots sur le boulevard, à ce qu'assure M. Delpit ; mais, sans le boulevard, il n'en trouverait guère, peut-être.

Bien des écrivains, avant M. Delpit, ont raillé le boulevard. Mais le boulevard fait partie de Paris et Paris le garde, comme la littérature française conserve le vaudeville, pour empêcher le reste de l'univers de parler allemand.

Personne à Paris, sur le boulevard, durant ce mois d'août, et personne non plus aux eaux ni aux bains de mer. La crainte du choléra répandue au loin par les exagérations de la presse ont retenu chez eux Américains, Anglais et Italiens. A Aix, à Dieppe, les Parisiens se trouvent uniquement en présence des provinciaux. Cela les ramène à quarante ans en arrière, au temps de l'Ermite de la Chaussée-d'Antin.

Les places d'eaux ont fait de leur mieux cependant pour lutter contre l'affolement. Partout se balance l'écrieteau : *Ici il n'y a jamais eu de choléra*. Comme supplément aux remèdes infailibles des médecins, nous avons maintenant les places d'eaux à l'abri du choléra. Elles ne se bornent pas à le guérir, elles le bannissent. Il n'approche pas d'elles, il n'ose. Il y a quelque chose dans l'air qu'on y respire, dans les gens qu'on y rencontre, qui lui déplaît. Il se tient à respectueuse distance de Trouville, et le meilleur moyen de ne point le trouver sur ses pas, c'est d'aller à Trouville, si mieux l'on n'aime aller à Aix.

HECTOR FABRE.

NOTES DIVERSES

L'honorable D. A. Macpherson, ministre de l'intérieur du Canada, vient d'être créé chevalier-commandeur de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges.

On s'occupe déjà à Londres de l'Exposition coloniale qui aura lieu à South-Kensington en 1886. Le Prince de Galles sera président de la Commission et recommandera à la Reine de choisir sir Charles Tupper comme un des commissaires.

Nous avons eu le plaisir de recevoir la visite de M. Dubois, Français établi depuis de longues années à Toronto. M. Dubois, après un court séjour à Valognes (Manche), son pays natal, retourne prochainement au Canada et emmène avec lui deux familles composées de neuf personnes qu'il installera comme fermiers sur ses terres. Ces deux familles sont des environs d'Albert (Picardie). Leur connaissance parfaite de la fabrication du fromage et de l'élevage du bétail, ne peuvent manquer de les faire réussir promptement. Il est probable qu'une troisième famille (normande) d'excellents cultivateurs se joindra également aux deux premières et se placera sous les soins et la direction de M. Dubois dont on ne saurait trop louer l'esprit pratique en matière de colonisation et le remarquable désintéressement.

M. Jean-Louis Renaud, de Québec, s'est engagé récemment dans l'armée française ; il est actuellement à la Légion étrangère, à Sidi-bel-Abbès (Algérie). Nous saisissons l'occasion de cette nouvelle pour faire remarquer que les poursuites dont il fut l'objet il y a quelques mois ont été abandonnées par le juge, au cours de l'instruction préliminaire. Plus tard, Krœber, seul coupable, fut condamné à trois ans de prison ; mais en appel cette peine a été réduite à un an seulement. Quant à M. Renaud il a été reconnu pleinement innocent, et après la solution honorable donnée à son affaire qui n'a jamais eu, d'ailleurs, le caractère de gravité que quelques journaux canadiens lui ont attribué, il est sans reproche et sa réputation demeure intacte. Nos vœux l'accompagnent dans sa nouvelle carrière où ses qualités personnelles, essentiellement militaires, lui réservent un rapide avancement.

Le Droit publie une série d'articles du nouveau bâtonnier du barreau de Paris, M. Le Berquier, sur le *Barreau et la défense devant les tribunaux étrangers*, au cours duquel l'éminent avocat étudie l'organisation du barreau dans les différents pays. Voici le passage relatif au Canada :

Suivant l'ordre des dates, viendrait enfin le Canada, avec la réglementation la plus large. Dans la session de 1881, le Parlement a voté une importante loi sur le barreau. Une association générale, désignée sous le nom de « barreau de la province de Québec » se divise en quatre sections, celles de Québec, Montréal, Trois-Rivières et Saint-François. L'association générale, ou l'ordre, peut faire des règlements « pour maintenir l'honneur, la dignité, la discipline du barreau, et assurer le contrôle du tableau général des avocats de la province ». Chaque section peut aviser, par des règlements particuliers, à son administration intérieure. Le conseil général, chargé des intérêts de l'ordre entier, et les conseils de chaque section, sont librement élus par le barreau, et ne relèvent d'aucune autorité dans l'exercice de leur mandat, qu'il s'agisse d'admissions ou de cas disciplinaires. La réglementation entre dans les plus petits détails sur toute chose, mais en cela même elle ne tend qu'à l'indépendance de la profession. C'est pour ainsi dire la codification des traditions de notre ancien barreau, appliquée à l'organisation particulière du pays.

Sur le rapport de l'honorable Ministre des Douanes, Son Excellence le Gouverneur-général du Canada a décidé que l'étalon adopté pour le vinaigre sera celui qui requiert trente-cinq (35) grains de bicarbonate de potasse pour neutraliser une once (Troy) de vinaigre, et que le prétendu vinaigre de force plus grande sera pris et considéré comme de l'acide acétique et sera, en conséquence, classé comme tel pour la perception des droits.

L'apparence de la récolte est magnifique partout dans le Nord-Ouest, dont l'honorable M. Royal, en ce moment à Ottawa, rapporte les meilleures nouvelles. Les autorités les plus compétentes dans le Nord-Ouest estiment que la récolte du blé dépassera, cette année, six millions et demi de minots ; l'an dernier elle était d'environ quatre millions.

M. Royal rapporte aussi que l'on a aujourd'hui la preuve que les terres le long de la ligne du Pacifique sont de qualité excellente pour la culture de toutes les céréales.

Nous lisons dans le *Matin* du 1^{er} août :

M. Edmond Blanc est rentré à Paris, de retour du beau voyage qu'il vient de faire avec quelques amis sur son superbe yacht *La Nubiennne*. Le voyage s'est heureusement effectué, et, dans toute l'Amérique, le sympathique et hardi yachtman a rencontré un accueil des plus charmants. *La Nu-*

biennne est entrée avant-hier dans le bassin de Deauville où elle restera pendant la semaine des courses, et où elle sera habitée par M. Edmond Blanc.

L'émigration européenne au Canada ne se ralentit pas. Les rapports officiels accusent pour le mois de juin 1884, le chiffre de 21.710 émigrants. Pendant l'année 1883, l'émigration s'était élevée à 93.285. En 1884, elle atteint déjà le nombre considérable de 81.131.

On annonce le prochain mariage de M. le duc de Blacas avec Mlle Honorine de Durfort-Civrac, fille du marquis de Durfort-Civrac, député de Maine-et-Loire, décédé le 21 février dernier.

La maison de Blacas florissait parmi celles des hauts barons de Provence, dès le douzième siècle. Les exploits de ses premiers auteurs avaient jeté un tel éclat que *Vaillance de Blacas* fut le sobriquet distinctif donné à cette grande race par le roi René d'Anjou, comte de Provence.

Pierre, comte de Blacas, maréchal de camp et ministre secrétaire d'Etat au département de la Maison du roi Louis XVIII en 1814, nommé ambassadeur à Rome et pair de France en 1815, fut créé duc en 1821. Il est mort en 1839. Le duc actuel est son petit-fils.

Mlle de Durfort-Civrac est la nièce de Mme la comtesse de Quinsonas et de Mme la marquise de Civrac, née Similienne de Sèsmaisons. La branche aînée de la maison de Durfort est titrée duc de Lorge.

Inscrits à l'Agence du Canada, 19, rue de Grammont, dans la dernière huitaine : l'abbé J.-C. Bernard, Saint-Hyacinthe ; M. J.-H. Masson, M. Frank Hughes, sœur Thérèse, M. A.-C. de Les Derniers, Mlle Adelia de Les Derniers, Montréal ; M. Louis-E. Dubois, Toronto ; marquis de Montcalm, Paris.

Nous venons de recevoir la livraison de juin, des *Nouvelles Soirées Canadiennes*. En voici le sommaire : Lettre de Paris, Victor du Bled ; Naissances, mariages et décès, 3^e Décès, Alp. Lusignan ; la langue française au Canada, Nap. Legendre ; Fils de braves (poésie), M.-J.-A. Poisson ; Chez le pauvre en hiver (poésie), Nap. Legendre ; Villanelle (poésie), P.-J.-O. Chauveau.

Nous recevons la lettre de faire part qui suit :

Messieurs Joseph-Aimé Massüe, Seigneur de Saint-Aimé ; Louis Huët Massüe, Député du Comté de Richelieu aux Communes du Canada, Seigneur de la Trinité ; Gustave-Adolphe Drolet, avocat, Chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Grégoire-le-Grand ; Albert Lussier, propriétaire, membre du Conseil Municipal de Varennes, et leurs enfants,

Ont la douleur de vous faire part de la perte qu'ils viennent de faire dans la personne de

Madame Julie LUSSIER,

veuve de feu Gaspard-Aimé Massüe, en son vivant Seigneur de Saint-Aimé, décédée au Manoir Seigneurial de Saint-Aimé, le 16 juillet 1884, à l'âge de 62 ans, leur mère, belle-sœur, belle-mère et grand-mère.

Et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu à Saint-Aimé, Lundi, le 21 juillet courant, à neuf heures très précises.

LES

QUARANTE DERNIÈRES ANNÉES

LE CANADA DEPUIS L'UNION DE 1841

PAR JOHN-CHARLES DENT (1)

ÉTUDE CRITIQUE LUE DEVANT LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA, LE 21 MAI 1884

I

Il y aurait une étude assez curieuse à écrire sur les évolutions de l'opinion publique dans notre pays depuis l'Union des Canadas. Avant 1840, les deux provinces étaient restées en quelque sorte étrangères l'une à l'autre. De là beaucoup de préjugés mutuels très intenses. Mais les rapports incessants que l'Union établit entre les hommes les plus marquants du Haut et du Bas-Canada, modifièrent ensuite ces sentiments. Du Parlement, où les députés apprennent

(1) *The last forty years : Canada since the union of 1841*, by John Charles Dent. Toronto, published by George Virtue, 1882.

à se connaître et à s'estimer, les vues impartiales des esprits éclairés se firent jour peu à peu dans la presse, et, par elle, dans les différentes classes de la société. Le journalisme anglais, qui jusque-là avait été presque universellement hostile aux Canadiens français, prit une attitude plus mesurée, que ces derniers ne tardèrent pas à reconnaître et apprécier. La plupart des publications qui se firent depuis en langue anglaise, se ressentirent plus ou moins de cette influence. Il s'est formé parmis nos concitoyens d'origine britannique deux écoles bien distinctes : l'une, certainement encore trop nombreuse et trop puissante, qui s'obstine dans les idées rétrogrades d'un autre temps et continue à entretenir les préjugés; l'autre, qui se recrute parmi les intelligences d'élite et qui s'est mise à étudier nos institutions, qui en a compris le mérite, et qui travaille activement à effacer les préventions.

Il serait facile d'en citer plus d'un exemple : nous n'en trouvons pas de plus frappant que celui offert récemment par un écrivain fort remarquable d'Ontario, le principal Grant, sous la direction duquel vient de s'achever la publication d'un grand ouvrage illustré, le *Picturesque Canada*, destiné à prendre rang parmi les meilleurs travaux du genre qui aient été imprimés en Amérique. Outre une connaissance peu ordinaire de nos annales historiques, il règne dans ces deux volumes un ton d'impartialité et de bienveillance qu'on n'est pas encore accoutumé à rencontrer chez les auteurs qui ne partagent pas les croyances catholiques.

C'est après avoir connu cet excellent ouvrage que nous avons eu occasion de lire les *Quarante dernières années* de l'histoire du Canada, de M. John-Charles Dent, dont nous entreprenons de faire la critique. Nous pensions y trouver la même absence de préjugés et la même largeur de vues; le modèle que l'auteur avait sous les yeux dans le beau travail dirigé par le principal Grant, dont les premiers fascicules se publiaient à Toronto, lorsque M. Dent imprimait son livre, semblait permettre de l'espérer. Mais les livres se suivent et ne se ressemblent pas; celui de M. Dent, nous regrettons de le dire, relève directement de l'école arriérée et fanatique que nous venons de mentionner, et qui, pour nous servir d'une expression de l'historien Justin Mac Carthy, « s' imagine qu'il ne peut exister rien de réellement bon en dehors des limites du protestantisme (1). » Au lieu de réagir contre ces idées étroites, de dominer la foule ignorante, pour l'instruire et la guider, l'auteur s'est mis à sa suite et s'est fait l'écho de ses préjugés.

Je me suis imposé la tâche de lire ces deux épais volumes in-quarto, ce qui n'est pas un mince mérite; et j'avoue qu'il m'est arrivé rarement de lire rien d'aussi médiocre sur l'histoire. L'ouvrage ne se rachète guère que par un côté : celui du luxe du papier et de l'impression. Convenons que ce n'est pas le côté le plus important.

Dès l'abord, on jugera de l'esprit de l'auteur par l'appréciation qu'il fait du peuple et du clergé canadien-français en 1840. « The rural population, dit-il, were in a condition of intellectual stagnation, if not of positive retrogression... The habitant... was illiterate, superstitious, and wholly insensible to the value of education. The habitant, indeed, was not merely indifferent to education — he was opposed to it in principle; and he was generally encouraged in this opposition by his parish priest. » (Vol. I, p. 53 et 54.)

Mouvement rétrograde, ou tout au moins stagnation dans l'ordre moral et intellectuel, et cela par la faute du clergé; telle était, suivant M. Dent, la situation du peuple canadien-français à l'époque de l'union des deux Canadas.

Mais l'auteur est-il bien assuré que les faits soient conformes à sa vue des choses?

Nous allons le constater rapidement en mettant en regard deux époques de notre histoire : celle de la conquête et celle de l'union.

Quel était l'état de notre population en 1760, et quel était-il en 1840? Lorsque le sort des armes nous jeta entre les mains de l'Angleterre, nous n'étions (on l'a souvent répété), nous n'étions qu'une soixantaine de mille Français, complètement ruinés par la guerre, abandonnés par une grande partie de la classe aisée et instruite qui allait émigrer en France, et dont l'Angleterre favorisait le départ, comptant venir plus facilement à bout du reste de la population. Le seul élément de réorganisation qui subsistât dans cette débâcle générale fut le clergé. Un historien dont M. Dent ne suspectera pas l'impartialité en faveur du catholicisme, M. Parkman, a dit, en parlant de cette époque : « Confusion, if not anarchy, would have followed but for the parish priests, who in a character of double pater-nity, half spiritual and half temporal, became more than ever the guardians of order throughout Canada. » (*The Old Regime in Canada*, by F. Parkman, p. 400.)

Sous le régime français, le haut enseignement avait toujours été entre les mains du clergé; elle avait eu

pour source principale le collège des Jésuites de Québec qui, depuis l'origine de la colonie, avait rendu des services inappréciables. Le séminaire de Québec s'était occupé exclusivement de l'éducation et du recrutement du clergé.

Un certain nombre d'écoles avaient été établies dans les campagnes sous les auspices plus ou moins directs du gouvernement; mais aucun système d'instruction primaire n'était régulièrement suivi. Il n'est peut-être aucun rapport sous lequel le régime français ait été plus défavorable. A cette époque, l'éducation populaire était loin d'attirer autant qu'aujourd'hui l'attention en Amérique et en Europe; et d'ailleurs les guerres continuelles que la France avait eu à soutenir pour garder pied en Canada, avaient fait de ce dernier pays une colonie militaire autant qu'agricole. Les habitants, toujours prêts à être appelés sous les armes, soit pour défendre le sol, soit pour faire partie d'expéditions lointaines, étaient souvent obligés d'abandonner à leurs enfants le soin de la culture des terres. A peine ceux-ci avaient-ils grandi dans les labours des champs que, la plupart du temps, ils étaient convoqués à leur tour pour le service de l'Etat.

L'éducation des filles avait été de tout temps entre les mains des communautés religieuses; les Ursulines, les Hospitalières de l'Hôpital-Général et les Dames de la Congrégation avaient chacune un établissement à Québec; les Ursulines en avaient un autre aux Trois-Rivières. A Montréal, les Dames de la Congrégation s'étaient dévouées à l'enseignement depuis la fondation de la ville, et avaient établi des couvents dans une dizaine de paroisses rurales.

Telles étaient à peu près les sources intellectuelles que présentait le Canada au lendemain de la conquête; elles étaient dues presque entièrement au clergé et aux communautés religieuses.

L'Angleterre le comprit bien tout d'abord; aussi chercha-t-elle à les tarir à la fois en tarissant la source même du clergé. Mgr de Pontbriand, évêque de Québec, étant mort l'année qui suivit la prise de cette ville, elle apporta toute espèce d'obstacles et de délais à la nomination de son successeur. On peut dire, sans rien exagérer, que le plus grand ennemi de l'instruction publique au Canada, depuis la conquête jusqu'à la veille de l'Union, ce fut l'Angleterre. Elle commença par supprimer le collège des Jésuites, et si elle ne supprima point également le séminaire de Montréal, c'est que les événements ne lui permirent pas d'exécuter ce dessein. On sait quelle part du revenu public elle employa à fonder et entretenir le fameux Institut royal, qu'elle avait imaginé pour protestantiser les Canadiens. L'opposition qu'il fallut faire à cette perfide organisation, qui nous entourait de dangers d'autant plus à craindre qu'ils étaient plus dissimulés, et qui disposait des fonds publics et de toute l'influence du pouvoir, paralysa pendant plusieurs années, une partie de nos efforts pour répandre l'éducation française. Cette opposition a servi de prétexte aux calomnies dont M. Dent se fait aujourd'hui l'écho. Que serait-il arrivé, cependant, si nous avions prêté l'oreille aux suggestions qui nous furent faites; si nous avions fléchi devant les menaces et le déni de justice; si, de guerre lasse, nous eussions renié notre religion et notre nationalité? L'Angleterre aurait-elle pu résister aux deux invasions américaines de 1775 et de 1812? Quelles raisons aurions-nous eues de nous battre contre nos voisins? Nos intérêts n'eussent-ils pas été les mêmes? Si la religion et la nationalité n'avaient pas élevé une barrière entre nous et les Américains, il y a plus d'un siècle que l'Angleterre aurait perdu le Canada, et cette perte aurait entraîné probablement celle de toute l'Amérique britannique. Aujourd'hui, la république américaine compterait quelques Etats de plus, et n'aurait d'autre limite du côté du nord que la mer glaciale. Pour nous, nous serions noyés dans l'immense flot humain qui inonde les Etats-Unis; nous aurions perdu notre caractère national, c'est-à-dire notre force et notre originalité, et nous serions montrés au doigt comme un peuple d'apostats. L'Angleterre elle-même serait la première à nous reprocher notre trahison.

Au lieu de cela, nous sommes restés un peuple pur d'alliage, homogène, vaillant et prospère. Les deux premières nations du monde, la France et l'Angleterre, sont fières de nous; la France, qui nous avait crus perdus, nous a retrouvés après un siècle et nous a reconnus pour ses plus dignes enfants; l'Angleterre, qui nous avait méconnus, nous réclame comme ses plus fidèles sujets.

Ce fut dans les circonstances que nous venons de dire que le clergé et le peuple canadiens trouvèrent dans l'inspiration du patriotisme, les moyens de développer l'instruction générale et les moyens de créer des établissements de haut enseignement, d'où sortis nos hommes publics et qui font aujourd'hui l'honneur et la force de notre race en Amérique. Les cours d'études qu'on y suit ont fini par nous assurer sur plusieurs points, particulièrement en histoire et en littérature, une supériorité qui n'est pas contestée.

La cause de cette supériorité remonte à l'esprit conservateur du catholicisme. Grâce à cet esprit, la tradition des fortes études classiques qui ont fait les grands siècles, ne s'est jamais perdue parmi

nous. Elle a imprimé à notre société une direction moins pratique, mais plus élevée qu'à celles qui nous environnent.

Le séminaire de Québec ouvrit un cours classique après la suppression du collège des Jésuites; le collège de Montréal fut fondé en 1773 par M. l'abbé Curatteau; le collège de Nicolet, en 1804, par M. le curé Brassard; le collège de Saint-Hyacinthe, en 1811, par M. le curé Girouard; le collège de Sainte-Thérèse, en 1825, par M. le curé Ducharme; le collège de Chambly, en 1826, par M. le curé Mignault; le collège de Sainte-Anne, en 1827, par M. le curé Painchaud; le collège de l'Assomption, en 1832, par M. le curé Labelle; le collège de Kingston, en 1837, par Mgr Mac Donnell; les Ecoles chrétiennes, en 1837, par les Sulpiciens. Les maisons d'enseignement pour les filles se multiplièrent en proportion.

Toutes ces fondations sont dues à l'initiative individuelle ou à nos corporations religieuses, et n'ont eu, la plupart du temps, d'autres ressources que le dévouement des particuliers; et cela à une époque où il fallait réagir contre la tyrannie oligarchique qui trahissait la cause de l'instruction publique pour servir celle de son fanatisme.

Est-il nécessaire de dire que l'éducation morale du peuple, loin d'avoir été négligée, fut toujours la principale et constante occupation du clergé; que chaque paroisse était réglée à la manière d'une famille dont le curé était comme le père vigilant et austère; que, par ses instructions religieuses, éclairées et suivies, il communiquait à ses ouailles les vertus civiques en même temps que les vertus chrétiennes dont il était lui-même l'exemple? C'est sous l'empire de ces graves enseignements que s'est formée cette population canadienne-française, paisible et morale, amie de l'ordre et des lois, modeste dans ses désirs comme dans ses habitudes, accessible aux idées élevées et généreuses; en un mot, possédant les qualités qui font le bonheur et la prospérité des Etats.

Il ne faut pas chercher ailleurs la cause de l'influence si grande que le clergé s'est acquise sur le peuple canadien; elle s'explique par cette action bienfaisante.

Mais au-dessus de toutes ces considérations, il y a un fait éclatant qu'on a cité souvent, mais qui ne saurait être mis trop en évidence, car il est une preuve sans réplique de la moralité de notre race : c'est l'accroissement presque fabuleux de la population. De 1760 à 1840, c'est-à-dire dans l'espace de quatre-vingts ans, elle s'est accrue de 65,000 à 650,000. Elle est aujourd'hui d'un million et demi!

En présence des faits qui précèdent et que l'auteur des *Quarante dernières années* ne peut ignorer, comment a-t-il pu écrire que, sous le rapport moral et intellectuel, les Canadiens-Français avaient suivi un mouvement rétrograde? N'avaient-ils pas, au contraire, suivi une marche progressive d'autant plus remarquable qu'elle avait été entravée par des difficultés de toute nature? Quand on réfléchit à tous les désavantages de leur position après la conquête, à leur faiblesse numérique, au petit nombre d'hommes instruits qui étaient restés parmi eux, à l'isolement et à l'abandon dans lesquels ils avaient été jetés soudainement, n'ayant de contact qu'avec un vainqueur qui les détestait et qui aurait voulu les faire disparaître du sol, s'il en avait trouvé les moyens, ne jouissant, dans le principe, d'aucune liberté politique, étant obligés de défendre leurs institutions toujours menacées, on se demande comment ils ont pu résister à tant d'obstacles et ne pas être anéantis. On admire l'habileté et la prudence avec lesquelles ils se sont conduits pour se faire pardonner, d'abord leur existence, et ensuite pour assurer le maintien de leur religion, de leur langue et de leurs lois, et enfin pour conquérir leurs libertés politiques.

Lorsque leur nombre eut commencé à s'accroître et que l'Angleterre leur eut accordé une constitution, ils comprirent que la première chose qu'ils avaient à faire était d'augmenter le nombre de leurs maisons de haut enseignement, afin de former d'abord un clergé plus nombreux, et ensuite une classe de citoyens instruits et dévoués qui fussent en état de défendre leurs intérêts sur tous les terrains de la vie politique. C'est cette pensée qui a donné naissance à tous ces collèges classiques qui sont devenus des pépinières inépuisables pour l'Eglise et pour l'Etat.

On a eu raison de dire que l'instruction primaire avait été négligée, mais nous avons montré sur qui en retombait la responsabilité. Si les gouvernants d'alors, au lieu de dépenser les fonds publics et l'influence dont ils disposaient, à essayer de pervertir le peuple en l'enlevant au catholicisme, avaient employé les mêmes moyens pour établir un bon système d'écoles, l'instruction primaire eût été proportionnellement aussi avancée en 1840 qu'elle l'est aujourd'hui. Mais les efforts des hommes éclairés et du clergé étaient venus, je le répète, se briser contre la mauvaise volonté du gouvernement. Ceux qui, comme nous, fréquentaient les écoles à cette époque, se repèrent les regrets qu'excitait l'impuissance où l'on était de remédier à ce mal. N'est-il pas étrange que maintenant on en fasse une arme contre les Canadiens, et surtout contre le clergé?...

(1)who believe in the existence of nothing really good outside the limits of protestantism. (*History of our own Times*, by Justin Mc Carthy, vol. II, p. 86.)

M. Dent, qui réédite ces accusations, ne s'aperçoit pas qu'il est un demeurant d'un autre âge, que le temps des préjugés est passé, qu'un esprit de justice prévaut à présent parmi ses compatriotes et que les plus éminents d'entre eux se font un mérite de savoir nous apprécier. Le piquant qu'il a cru ajouter à son livre en cherchant à nous rabaisser, lui donne une pente invincible vers le ruisseau : il aura le sort de ses prédécesseurs. Qui songe aujourd'hui à l'historien Smith et aux calomnies dont il a voulu ternir les premiers temps de notre histoire ?

L'abbé H. R. CASGRAIN.

(A continuer.)

LA FRANCE ET LE CANADA

On lit dans la *Minerve*, de Montréal :

Nous avons sous les yeux une copie de trois rapports différents adressés à l'honorable M. Chapleau, secrétaire d'Etat du Canada, par l'honorable M. Fabre, pendant la dernière session, au sujet des opérations de l'agence canadienne à Paris et des relations avec la France. La lecture de ces pièces, qui sont volumineuses, offre un intérêt réel, et nous croyons qu'elles seront publiées en entier plus tard. Nous allons en donner pour le moment quelques extraits.

M. Fabre traite au long les différents sujets des entreprises françaises en Canada, de l'organisation d'une ligne de steamers entre le Havre et Québec, de l'émigration française, etc.

Pour ce qui est des affaires, il explique parfaitement le ralentissement qui s'est produit dans ces dernières années par les embarras et la contrainte qui n'ont cessé de régner depuis la fameuse crise de l'Union générale. Cette crise a arrêté net l'élan du public vers la spéculation, et la défiance est devenue à l'ordre du jour.

« Je me suis efforcé, dit M. Fabre, de réagir, en ce qui concerne le Canada, contre ce sentiment exagéré, de montrer que notre pays offrait des ressources sûres aux entreprises nouvelles. C'est là un travail forcément lent dont les résultats ne sont appréciables que par degré et ne seront tout à fait apparents qu'à la reprise générale des affaires.

« Néanmoins, je suis heureux de constater que le nombre des affaires franco-canadiennes à l'étude est plus considérable que l'année dernière : il y a un progrès marqué et dont on peut tirer un excellent présage pour l'avenir.

« Je ne crois pas utile, ni même possible de vous rendre compte en détail des diverses affaires au sujet desquelles on m'a consulté. Les affaires particulières doivent conserver leur caractère privé et ne touchent à l'intérêt public que par leur ensemble. Ce serait s'exposer à leur porter préjudice que de faire connaître leurs diverses phases comme si on avait un droit de contrôle sur l'entreprise elle-même.

« Il me semble essentiel au succès de ces affaires qu'elles restent, pour ainsi dire, la propriété exclusive de ceux qui les ont créées et qui les dirigent. »

Il y a cependant une entreprise d'un genre tout autre, celle qui a pour objectif la création d'une ligne de vapeurs. Celle-ci a un caractère général :

« On peut assurer, dit à ce propos M. Fabre, que le développement de toutes les autres entreprises en dépend, dans une certaine mesure. Vous l'avez bien compris, Monsieur le Ministre, au début de la réouverture de nos relations avec la France, lorsqu'après avoir attiré au Canada les capitaux français, vous songiez à les y retenir, à les y amener en plus grande abondance, en leur ménageant un emploi de plus en plus fécond. Il vous semblait que l'établissement d'une ligne directe de vapeurs entre les deux pays et la conclusion d'un traité de commerce devaient suivre de près la fondation du Crédit Foncier. C'est là, en effet, le double couronnement qu'attend votre œuvre. Le projet d'une ligne de vapeurs a été repris l'été dernier par M. Senécal, qui a été assez heureux pour s'assurer le concours de financiers importants et d'hommes spéciaux. Tout porte à croire que cette fois l'entreprise est en bonne voie. »

Quant au Crédit Foncier, les rapports reçus

du Canada sur les opérations de cette Société, pendant les deux dernières années, sont si favorables, qu'ils ont engagé, comme on le sait, le Conseil d'administration à faire récemment une émission d'obligations que M. Fabre annonçait à la date du 12 mars, et qui n'avait été empêchée jusque-là que par le sentiment de prudence qui règne partout :

« Ces rapports indiquent que les prêts ont été faits avec autant de sagesse que de bonheur, et que les rentrées s'effectuent en conséquence avec une régularité parfaite. Il faut espérer que cette émission sera tentée simultanément dans les deux pays. On verrait ainsi les capitaux français et les capitaux canadiens s'engager, pour ainsi dire, côte à côte dans une même opération, et ce serait de bon augure. »

Relativement au projet de traité de commerce, l'agent canadien écrit ce qui suit :

« Ma mission n'est pas d'intervenir dans la négociation d'un traité de commerce ; mais je crois pouvoir dire, en passant, que si j'étais autorisé, tout en m'occupant d'émigration, à visiter les principales villes de province et à voir quelques-uns des membres des Chambres de commerce, ces entrevues au cours desquelles je ferais ressortir les avantages qui découleraient pour le commerce français d'une entente avec le Canada, faciliteraient les négociations confiées à sir Charles Tupper. Je n'ai pas besoin d'ajouter que je n'agirais que d'après l'avis du Haut-Commissaire et en me conformant à ses vues. »

C'est une proposition des plus justes et qui recevra, nous en sommes convaincus, la considération favorable du gouvernement.

Le rapport du 1^{er} février contient toute une étude de la plus grande valeur sur l'émigration en France. Cette émigration est très faible, comme on sait. Les Français n'émigrent guère, et bien que l'on compte en France actuellement trente-trois agences se livrant aux opérations du recrutement et du transport des émigrants, avec environ 800 sous-agents, les résultats ne répondent aucunement à cette propagande si active. On a constaté toutefois une augmentation sensible, depuis 1876, où le chiffre n'était que de 2,867 individus, tandis qu'il a été de 4,612 en 1880. Mais il y a eu une légère diminution en 1881 et 1882. On trouve en six ans un total de 21,485. Deux départements, celui des Hautes-Pyrénées et celui des Basses-Pyrénées y sont à eux seuls pour près d'un cinquième, bien que leur population ne forme guère plus d'un centième de la population générale, tandis que le département de la Seine, avec deux millions d'habitants, n'en a perdu par l'émigration, durant la même période, que 1,314.

« Il m'a semblé possible de provoquer un courant analogue sur le Canada, en concentrant tous mes efforts sur une contrée déterminée. J'ai même choisi provisoirement une partie de la France qui me semble très favorablement disposée et dans laquelle une campagne de propagande pourrait être fructueuse : la Basse-Normandie, comprenant le département de la Manche, une partie des départements de l'Orne et du Calvados ainsi que le département limitrophe d'Ille-et-Vilaine dans la Bretagne.

« Voici les raisons qui m'ont déterminé dans ce choix. Quoique les premiers colons qui se sont établis à l'origine au Canada, ne venaient pas tous de Bretagne et de Normandie aussi exclusivement qu'on semble le croire généralement, c'est le cachet bas-normand qui a prédominé dans la population de la province de Québec. Coutumes populaires, langage, costumes, mœurs, etc., etc., dans aucune autre partie de la France on ne retrouve une aussi parfaite similitude. De plus, chose curieuse, pendant que j'ai eu si souvent à constater, du moins jusqu'à ces dernières années, à quel point on avait en France perdu le souvenir précis du Canada, la connaissance de notre pays s'est, au contraire, toujours maintenue dans les départements que je viens d'indiquer, particulièrement sur le littoral. On en trouve l'explication dans le fait que les ports de cette région, Granville et Saint-Malo, envoient chaque année des milliers de pêcheurs dans les établissements français de pêche à la morue de Saint-Pierre et Miquelon. Ces

établissements étant surtout approvisionnés par le Canada qui y trouve les éléments d'un commerce assez actif, les pêcheurs en question se trouvent d'une façon constante, pendant la saison d'été, en rapport avec les Canadiens. De retour chez eux, en hiver, ils perpétuent dans leurs familles la tradition populaire du Canada et des Canadiens.

« Dans un premier voyage, j'ai pu me convaincre en partie de cette situation, et les relations personnelles que j'ai nouées avec quelques personnes bien renseignées, ou même ayant voyagé au Canada, m'ont fortifié dans l'idée qu'avec un peu de persévérance, une émigration sérieuse de cultivateurs pourrait être dirigée de la Basse-Normandie sur le Canada.

« Mais il est indispensable d'y faire de fréquentes visites afin d'étendre et de développer les relations existantes, de faire appel au concours volontaire et désintéressé de personnes influentes dans leur localité, telles que les curés de paroisse, les membres des Sociétés d'agriculture, les maires des communes rurales, etc.; d'assister aux séances des comités agricoles et aux expositions régionales; en un mot, de ne laisser échapper aucune occasion de faire connaître les différentes provinces du Canada et démontrer les ressources qu'elles offrent aux bons agriculteurs qui voudraient y émigrer.

« Il m'a paru possible de créer avec le temps, au moins dans chaque canton, un excellent agent, honorable et influent, qui ferait à titre d'intermédiaire complaisant une campagne des plus efficaces dans son entourage immédiat. Les émigrants établis au Canada, soit par leurs lettres, soit par des voyages, feraient, à leur tour, une excellente propagande dans leur famille et parmi leurs amis, leur préparant au besoin, près d'eux, au Canada, un établissement, comme cela se fait, du reste, par la colonie française de Buenos-Ayres pour les départements des Hautes et Basses-Pyrénées. »

On admettra que cette émigration serait désirable à tous égards, et il est à espérer que le gouvernement canadien donnera suite aux projets de son agent.

Maintenant, pour ce qui est de la ligne de steamers, M. Fabre prouve par des chiffres irrécusables que cette ligne, en prenant le Havre pour point de départ, pourrait nous amener une masse d'émigrants, non seulement français, mais de toutes les nationalités. Il montre à ce propos l'importance extraordinaire que le Havre a pris depuis quelques années comme port d'embarquement pour des émigrants de toute sorte, Italiens, Suisses, Alsaciens-Lorrains, Allemands, etc., qui passent par la France pour venir en Amérique. La plupart prennent la voie des Etats-Unis par la ligne transatlantique française, et il serait facile d'en diriger un grand nombre sur le Canada s'il existait une voie directe.

D'ailleurs, l'idée a frappé les agents de la ligne Allan. M. Fabre rapporte que le représentant de cette compagnie à Paris, M. Hunter, a pris récemment des mesures de propagande et de publicité qui détermineront certainement avant peu un courant d'émigration bien supérieur à celui que nous avons vu se produire en ces dernières années.

Ces rapports contiennent encore beaucoup d'autres renseignements qu'il serait trop long de signaler, et, pour le moment, nous nous bornons à ceux qui précèdent.

AU JOUR LE JOUR

Avant l'ouverture du congrès pour la révision de la Constitution, le prince Napoléon a lancé le manifeste suivant :

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

« Vous allez vous réunir en assemblée nationale et agir comme pouvoir constituant.

« En m'adressant à vous j'exerce mon droit de citoyen. Ce droit, je l'ai payé de l'exil et de la prison, et ce n'est pas le souvenir de ces violences arbitraires qui peut m'empêcher de remplir ce que je considère comme un devoir.

« Je laisse aux prétendants, à ceux qui invoquent

un droit supérieur à la souveraineté du peuple les sourdes menées et les alliances équivoques. S'ils se taisent, on sait pourquoi.

« Ce n'est pas de ceux qui les suivent ou qui les servent qu'un Napoléon peut être entendu. C'est aux démocrates, aux patriotes, aux bonapartistes, aux républicains sincères, c'est à tous les défenseurs de la Révolution que je fais appel.

« En appliquant le pouvoir constituant à quelques réformes illusoire, vous continuez l'usurpation de l'Assemblée de 1871, contre laquelle vous étiez unanimes à protester.

« Vous confirmez cette Constitution née d'une intrigue dont le but était de préparer la restauration royale.

« Vous consacrez à nouveau un système qui n'est ni la monarchie ni la république, qui viole tous les principes et ne vit que d'expédients. Vous désertez toutes vos traditions... vous vous débattez dans les subtilités d'une procédure puérile.

« Vous êtes sans excuse.

« Et le pays souffre, le malaise s'accroît, les affaires s'arrêtent, le déficit augmente, notre situation étrangère est pleine d'obscurités et de périls, chacun se demande : Où allons-nous ?

« Quand une pareille question se pose, il faut y répondre sous peine de jeter la nation dans les aventures. Le découragement et la lassitude sont les plus sûrs fauteurs de toutes les réactions.

« Voulez-vous dissiper cette inquiétude ? Voulez-vous faire cesser les divisions qui nous perdent ?

« Faites appel aux bons citoyens.

« Ils sont nombreux dans tous les partis, ils oublieront leurs discordes pour vous répondre et chercheront avec vous la constitution qui convient à notre démocratie.

« Il est temps enfin de penser au pays. Adressez-vous à lui.

« Si vous ne voulez pas le consulter directement, demandez-lui d'élire des mandataires spéciaux.

« Décrêtez la réunion d'une Assemblée constituante. Elle seule peut accomplir les réformes nécessaires, et lorsque le suffrage universel aura ratifié son œuvre, quel est celui qui osera refuser son concours au gouvernement sorti de la volonté du peuple ?

« Qu'un souffle de patriotisme vous inspire. Rendez au peuple l'exercice de sa souveraineté. C'est son droit, ce sera sa force, et alors seulement vous retrouverez la Grande Nation.

NAPOLÉON.

A propos de la récente publication des Lettres de Montalembert à feu Cornudet, son ami de collège, M. Léopold de Gaillard conte un souvenir bien typique sur l'étonnement que provoqua Montalembert défendant à la tribune, en 1840, les droits de la religion :

« Un jour, un des voisins du nouveau pair, au palais du Luxembourg, le prit à part et lui dit gravement : « J'étais, vous le savez, un vieil ami de votre père, et je dois vous prévenir que vous vous engagez dans une voie sans issue. Qu'on soit catholique ou voltairien, cela nous importe peu ! Mais à quoi bon aller parler de ces choses de conscience à la tribune ? Vous vous emportez jusqu'à défendre les Jésuites ! Jamais cela ne s'est vu, et votre père ne l'aurait pas fait... Pensez-y, mon jeune ami. L'autre soir, aux Tuileries, le roi disait : « C'est dommage ! ce jeune homme a du talent, mais il se trompe d'époque. Ce n'est plus par la dévotion qu'on arrive. »

« Voilà pour la sincérité religieuse. Quant à la sincérité politique, elle n'était pas plus ménagée, même par les clients naturels du grand orateur. Qui de nous ne l'a entendu raconter qu'après avoir longuement exposé à un vieux *monsieur* italien tout son plan de défense de l'Eglise par le droit commun, celui-ci finit par lui dire : « Je comprends bien ! La liberté, c'est votre *stratagème* ! »

Autre trait :

« Veut-on savoir, dit M. de Gaillard, à quel diapason s'élevait alors l'esprit d'opposition dans les établissements de l'Université ? Voici un trait que j'ai entendu citer par M. de Montalembert et qu'il n'a pas certainement raconté qu'à moi seul. Les journaux de la gauche ayant parlé un jour d'un projet de mise en accusation du ministère Villèle, les « grands » de Sainte-Barbe prirent l'idée au sérieux et se réunirent en haute Cour de justice pendant une récréation. Là, le président élu, qui était bien, je crois, un futur pair de France, posa gravement à chacun cette question : « Quelle peine méritait un premier ministre qui s'est rendu coupable de tous les crimes qu'on peut reprocher à M. de Villèle ? » Les avis furent recueillis et la peine de mort fut votée à l'unanimité... »

Cela se passait à Sainte-Barbe et M. de Gaillard a soin de faire remarquer que le collège Sainte-Barbe, qui était alors dirigé par l'abbé Nicolle, passait pour l'établissement le plus sûr de Paris et le plus recommandé aux familles royalistes.

On donne quelques intéressants renseignements sur Mlles Winch, les deux courageuses Anglaises dont nous signalions l'autre jour la vaillante conduite pendant le siège.

Mlles Isabelle et Mélanie Winch sont nées à Paris et se considèrent comme de vraies Françaises. Leur frère, M. Adolphe Winch, qui appartient, lui aussi, à la presse parisienne, a pris le fusil avec nous en 1870, et leur vieux père faisait partie des bataillons de la garde nationale.

Les actes de bravoure et de dévouement des deux jeunes filles sur les champs de bataille autour de Paris sont nombreux.

Al Hay, Mélanie Winch ne s'est pas contentée de sauver, en pleine action, deux soldats du 112^e et non du 12^e de marche ; elle a en outre arraché des mains des Prussiens, après le combat, deux prisonniers français qu'elle jeta dans le tas des blessés qu'emportait sa voiture d'ambulance.

Isabelle Winch, partie de Montrouge à cinq heures du matin, le dimanche 30 octobre, arrivait au Bourget pendant le combat. Courant sous le feu de l'ennemi, elle allait partout où un homme tombé réclamait ses soins et traînait jusqu'à sa voiture ceux qui pouvaient encore se soutenir. Le soir, exténuée, mourant de faim, elle couchait à Saint-Denis avec sa cuillette de Français.

Elles étaient à Bagneux et partout où l'on s'est battu.

Brisées par les fatigues, par les longues nuits d'hiver passées à tous les vents, par le froid, dans la neige, les deux sœurs sont aujourd'hui atteintes de rhumatismes articulaires, dont elles ne guériront jamais.

On est en droit de se demander maintenant qui sera le nouveau supérieur des frères des écoles chrétiennes, successeur du frère Irlide.

Nous voulons dire aujourd'hui et comment il sera nommé, et qui sont les frères qui ont le plus de chance, et ce qui se passera le jour de la nomination.

Le supérieur des frères est nommé à l'élection.

L'élection se fait au second degré.

D'après la dernière circulaire du frère Irlide, le scrutin définitif sera ouvert le 15 octobre. Quatre-vingt-un frères y prendront part. Ceux-ci — à l'exception des assistants qui sont électeurs de droit — sont eux-mêmes élus par tous les frères enseignants de chaque province.

Les quatre-vingt-un grands électeurs sont éligibles.

D'ordinaire, le supérieur est choisi parmi les assistants. Ainsi, le frère Irlide était assistant du frère Olympe qui l'avait été du frère Philippe. Ainsi, aujourd'hui encore, les deux personnes qui, paraît-il, ont le plus de chances, sont deux assistants.

Ils ne nous pardonneront pas de les nommer. Nous ferons pourtant violence à leur modestie. Ce sont les frères Exupérien et Joseph.

Le second semble avoir été désigné par le frère Irlide. L'histoire est charmante. Nous la dirons telle que nous l'a dite un frère. La date choisie par le défunt, le 15 octobre, tombe le jour de la fête de sainte Thérèse. Or, cette sainte avait voué un culte particulier à saint Joseph : « J'ai toujours obtenu, disait-elle, tout ce que je lui ai demandé. » Le 15 octobre, en relisant, le matin, la vie de sainte Thérèse, les électeurs seront forcés de penser à saint Joseph. Quelques frères ont cru voir que le frère Irlide leur désignait ainsi le successeur de son choix.

Toutefois, le frère Joseph ne jouit pas d'une excellente santé, et d'autres estiment que, dans la période de lutte qu'a ouverte M. Jules Ferry et qui est loin d'être close, il faut de toute nécessité mettre un vaillant à la tête de l'Institut. Ceux-là ont pensé au frère Exupérien, qui était d'ailleurs le premier assistant du frère Irlide. Le frère Exupérien est l'activité même. Mieux que tous, puisqu'il a pour ainsi dire les fonctions de chef de cabinet, il est au courant des questions multiples qui intéressent l'Œuvre. Particulièrement chargé des écoles de Paris, il a, à Paris même, de nombreuses relations qui pourraient l'aider à protéger l'Institut.

Un exemple piquant donne en ce moment, en Belgique, une idée de la bonne foi des libres-penseurs. Le premier soin du parti catholique, revenu légalement au pouvoir, a été, cela va sans dire, de réformer la loi d'enseignement, exclusivement laïque, sur quoi la presse libérale ne manque pas de crier à la tyrannie et à l'obscurantisme. Or, voici la vérité :

La loi nouvelle a pour les écoles solidaires, positivistes, neutres, athées, des complaisances que la loi de 1879 ne connaissait pas à l'égard des écoles

chrétiennes. Dans aucun cas, cette loi n'autorisait « l'adoption » et la subvention par la commune d'établissements catholiques d'instruction primaire, et jamais une école privée ne pouvait être « subsidiée » par le Trésor public !

Loin d'user de représailles, voici, d'après le Français, sur quel strict principe d'impartialité se fonde le nouveau projet tant vilipendé par les libres-penseurs belges :

« Aux termes de l'article 4, la commune doit donner une école communale ou des classes dont le programme ne comprendra pas l'enseignement de la religion toutes les fois qu'une minorité, composée de vingt pères de famille au moins, en fera la demande ; et dans cette hypothèse, cette école ou ces classes auront droit, comme toutes les autres, et dans la même proportion que toutes les autres, aux secours du gouvernement. Il n'est pas possible de concevoir un système plus libéral. Qu'eussent donc dit les jacobins si le ministère belge se fût borné à retourner contre eux les dispositions draconiennes de la loi de 1879 qu'ils avaient imaginée contre les catholiques ! »

Le jeune fils du général de Galliffet a passé la première partie de son baccalauréat ès lettres ces jours derniers. Son examen a été brillant.

Il nous revient qu'il a répondu sur la Paix de Westphalie comme s'il l'avait décidée ou négociée lui-même.

« C'est bien, lui a dit l'examineur, de connaître ainsi la Paix de Westphalie. Vous tâcherez plus tard de nous en faire conclure une nouvelle. Nous en avons besoin. »

Le mot de « Blancs d'Espagne » appliqué au parti minuscule et platonique des Bourbons d'Anjou a fait fortune. C'est à qui en revendiquera la priorité. Rendons-le à son véritable père, le journal *l'Union du Languedoc*, qui publie la note suivante :

Cuique suum. C'est dans les bureaux de *l'Union du Languedoc* qu'il est né, il y a bientôt dix mois. « Ce sera, disait-on, un parti de Grands d'Espagne. » Notre excellent collaborateur Eugène Reynis répliqua : — « Dites : de *Blancs d'Espagne*. » Le mot fut imprimé pour la première fois dans *l'Union du Languedoc* du 2 janvier 1884, dans un article en réponse au *Journal de Paris* qui répliqua par *Blancs d'Eu*. Ce qui faisait dire à un troisième compère aussi malin que les deux autres : « Tout cela pourrait bien finir par une *Crème à la Chantilly*. »

A propos du divorce.

La loi dit que le mariage se dissout :

1^o Par la mort de l'un des époux ;

2^o Par le divorce.

Or, dans le premier cas, il est d'usage d'envoyer une lettre de faire part à ses amis et connaissances. Devra-t-on faire de même dans le second ?

Les travaux de l'église du Sacré-Cœur se poursuivent avec activité ; les offrandes ne se ralentissent pas.

La dernière liste pour le mois de juillet se monte à 17,255 fr.

Dans cette somme, la paroisse de Saint-Philippe-du-Roule figure pour 1,075 fr. ; Saint-Thomas-d'Aquin, 1,164 fr. ; l'évêché d'Orléans, 2,500 fr. ; M. l'abbé Brun de Nogent, 1,000 fr.

Les recettes générales au 20 juillet se montent à 14,318,631 fr. 86.

LE CONGRÈS A VERSAILLES

Il serait trop long de raconter toutes les scènes tumultueuses qui ont marqué la première séance du Congrès à Versailles. Bornons-nous aux deux principales.

Les débats préliminaires terminés, la parole est à M. le président du Conseil, et M. J. Ferry paraît à la tribune, un cahier à la main.

Alors s'élève une tempête de cris telle qu'aucune assemblée politique, peut-être, n'en a encore entendue. A bas ! Descendez ! Qu'êtes-vous ici ? Dans le branle-bas, on distingue la voix de M. Andrieux demandant la parole pour un rappel au règlement. Refusé. La clameur va croissant, et M. Ferry articule : « J'ai la parole, je la garde. »

Vous ne la garderez pas, crie M. Andrieux. Et un instant après, on voit le député de l'Arbresle, pâle, frémissant, hors de lui, apparaître à la tribune et marcher droit sur le président du Conseil, le bras levé dans un geste de menace.

Puis, la main nerveusement crispée s'abaisse lentement, comme à regret; les bras se croisent; et, pendant quelques secondes, les deux hommes, visage contre visage, semblent prêts à en venir aux mains.

Toute cette scène est soulignée par des salves bruyantes d'applaudissements qui se prolongent et se renouvellent plusieurs fois sur les bancs extrêmes de la gauche et de la droite. Les centres semblent atterrés et se taisent. Aucun des deux adversaires ne veut céder la place à l'autre. Ils attendent. M. Andrieux, lassé, fait cependant un mouvement pour se retirer. Alors, de toutes parts: « Restez, nous sommes avec vous. » Et M. Marius Poulet se précipite pour barrer le chemin de l'escalier.

Désespérant d'en sortir — et sans doute comprenant un peu tard qu'il a oublié le règlement dont l'article 9 exige la réunion dans les bureaux, immédiatement après la constitution de l'Assemblée, le président de l'Assemblée se décide à se couvrir. Il descend et M. J. Ferry le suit.

Mais ce n'est pas fini. Voici maintenant M. Langlois qui, à son tour, bondit sur M. Andrieux, resté maître de la place. M. Andrieux sourit, plein de calme, tandis que le fougueux député de Seine-et-Oise, les genoux pliés, installe au-dessus de la plate-forme sa tête hirsute et promène sur toute l'Assemblée un regard chargé de défis. M. Andrieux le regarde un instant, hausse les épaules et descend. La salle se vide peu à peu, et toute cette violente agitation se continue dans les couloirs.

Pendant la suspension d'audience, le bruit circule que les députés des groupes extrêmes ont arrêté de se faire expulser en masse l'exclusion de M. Andrieux est prononcée. La gauche semble, de son côté, s'attendre à quelque manifestation violente, car elle a fait garder les abords de la tribune par une demi-douzaine d'huissiers.

Il est cinq heures moins un quart, la séance est reprise. Tout le monde s'attend à la proposition d'une mesure disciplinaire grave qui va déchaîner de nouveaux orages. Le président, la voix un peu tremblante, annonce qu'il va rappeler comment s'est produit le douloureux incident dont se sont émus tous les sincères amis du régime parlementaire. Il rappelle que M. Andrieux a demandé la parole au moment où le président du Conseil annonçait le dépôt du projet de résolution proposé par le gouvernement, et il ajoute:

« Si on m'eût laissé achever, j'eusse immédiatement après proposé la formation des bureaux. Messieurs, avant de procéder au tirage au sort des bureaux... »

Une immense salve d'applaudissements l'interrompt. Mais c'est la victoire de M. Andrieux qu'elle salue.

Une demi-heure d'interruption encore pour l'opération du tirage au sort et la parole est à M. le président du Conseil. Il lit les propositions — maintes fois publiées déjà — sur lesquelles le gouvernement appelle l'Assemblée nationale à délibérer et aussitôt après, M. Testelin demande la nomination d'une commission de trente membres élus en séance au scrutin de liste.

— Sans débat! C'est le règlement, prononce M. Le Royer. Et, malgré M. de Douville-Maillefeu, qui réclame le scrutin public, malgré M. Clémenceau, qui veut introduire une motion d'ordre (c'est le cas, en effet) au milieu d'un tapage infernal, la première partie de la proposition Testelin est adoptée.

M. Clémenceau ne perd pas courage et essaye de réintroduire le vote par bureaux sous forme d'amendement. Mais le président persiste à voir là une proposition distincte. Vote de la deuxième partie de la proposition Testelin, vote d'ensemble; tout est enlevé. Le gouvernement de-

mande l'urgence et M. Ferdinand Gambon vient la combattre.

L'intervention de M. Gambon n'avait pas d'autre but que de produire à la tribune la protestation de ceux des membres de l'extrême gauche qui croient devoir refuser de l'approuver même par leur simple présence aux travaux d'un Congrès dont ils nient en principe la compétence.

« Un représentant de la Nièvre. — Je combats l'urgence parce que cette Assemblée où se rencontrent les élus du suffrage universel et ceux du suffrage restreint ne peut constituer n'en ayant reçu de personne le mandat. Le pays seul est souverain. Son droit prime toutes les combinaisons. Quant à moi je suis député, non constituant. J'ai été élu pour réclamer la révision, non pour la faire de ma propre autorité. Je ne veux pas commettre une usurpation qui serait un crime, un acte de trahison. Je proteste contre tout ce que vous allez faire et je me retire, restant ainsi fidèle à mon mandat. »

Cette protestation a été écoutée dans un profond silence, à peine coupée de quelques exclamations que soulèvent au passage les affirmations un peu frustes du vieux révolutionnaire.

Aussitôt après, et l'urgence étant votée, le président demande si l'Assemblée veut procéder immédiatement à la nomination de la commission.

Cette proposition met une nouvelle fois le feu aux poudres. On la juge à droite et à gauche d'autant plus hardie que des membres de la majorité ministérielle viennent de distribuer publiquement des cartes de vote imprimées d'avance.

M. Clémenceau se fait l'interprète des protestations de ses amis, et ses premiers mots éveillent les applaudissements.

« Messieurs, dit-il, je viens vous demander seulement de respecter les apparences. »

« Dans le régime parlementaire tel qu'il existait encore hier, on respectait, on feignait de respecter au moins le droit des minorités. La majorité d'aujourd'hui a décidé que les votes auront lieu par assis et levés sans débats. Personne n'a pu opposer une proposition à celle de M. Testelin, et vous l'avez votée après nous avoir interdit de l'examiner. Et maintenant vous allez passer à la nomination des commissions toujours sans débats. Sûrs que vous pourriez nous éclairer, savoir ce que veulent, ce que pensent ceux qui seront nos mandataires. Et vous osez nous proposer de participer à ce vote! Ah ça! pour qui nous prenez-vous? »

« On dit que le milieu parlementaire fait perdre la notion des choses. Que dira-t-on donc de ce milieu parlementaire, de ces coins obscurs du Palais-Bourbon où vous allez préparer les discussions de la future Assemblée et nous distribuer des bulletins de vote. Il faut que nous comprenions bien. Malgré la discussion, inconstitutionnelle suivant moi, qui a prétendu limiter les pouvoirs de ce Congrès, il est certain qu'une explication est nécessaire entre les élus du suffrage universel et ceux du suffrage restreint. Ceux qui ont un mandat ont quelque chose à dire à ceux qui n'en ont pas. Mais s'il est vrai que toute discussion ici ne soit qu'une feinte opposition, s'il est vrai que notre mission s'exerce dans des conditions scandaleuses, si tout est entendu d'avance, je n'ai plus qu'une chose à vous dire: Républicains et orléanistes confondus dans les centres, je vous dénonce au suffrage universel. »

Après cette véhémence protestation, le président met aux voix la proposition de M. Clémenceau tendant au renvoi à demain de la nomination des commissions, et la remise est prononcée.

(Le Matin.)

FAITS DIVERS

Les gagnants de la loterie des Arts Décoratifs. — Grand émoi au Hammam. Le directeur de cet établissement avait reçu un télégramme du masseur Ben-Ouarzick, son employé depuis quatre ans, qui sollicitait une journée de congé pour aller présenter au Palais de l'Industrie un billet gagnant dont il était l'heureux détenteur.

Et un joli gain, allez! cent mille francs. Le masseur n'avait pris que deux billets.

Ben-Ouarzick est originaire de la province d'Oran. Agé de 25 ans, c'est un masseur très apprécié des habitués; il n'a pas son pareil pour terrasser les lumbagos, et rendre l'élasticité à un corps surmené par l'abus du travail ou l'excès de fatigue.

Il parle très difficilement le français; mais, en revanche, il calcule fort bien, surtout avec les chiffres arabes.

Signalons maintenant la déconvenue du nommé François Davoust, maçon de son état et mystificateur par accident.

Cet enfant de la Creuse s'est présenté hier, après midi, dans le cabinet de M. Avenel, directeur de la Loterie. L'air guilleret et les vêtements flambant neuf, il a tendu d'un air dégagé le billet 11,605,727, qui gagne un lot de cent mille francs.

Avant de délivrer au « veinard » un chèque sur la Banque de France, M. Avenel a eu soin de rapprocher le billet de la souche du registre: grande a été sa surprise en voyant que les échancrures du billet et de la souche ne coïncidaient en aucune façon. Il a aussitôt expédié le sieur Davoust chez M. Beynaguet, commissaire de police du quartier des Champs-Élysées.

Là, après force réticences, Davoust a fini par avouer qu'il avait gratté avec un canif sur un billet de la onzième série, le quatrième et les trois derniers chiffres, de façon à fabriquer un numéro gagnant. Il a ajouté qu'il avait pris cinq billets, qu'il avait par conséquent dépensé cent sous et qu'il ne pouvait se résigner ainsi à une perte sèche de cinq francs; enfin, il a déclaré que c'était à l'instigation d'un camarade qu'il avait pratiqué sa petite falsification.

Pour aggraver son cas, il a donné une fausse adresse: 49, rue Myrrha. Il est inconnu dans cette maison.

On distingue parfaitement à la loupe le grattage des quatre chiffres.

Quant au gros lot de 500,000 fr. il est échu à l'un des billets non achetés par le public. L'administration de la loterie va verser cette somme dans la caisse de l'Assistance publique.

Le suppléant de M. Gallard, pharmacien à Blois, a gagné un des gros lots de 100,000 francs.

Les gros lots se plaisent extraordinairement dans le Blésois: depuis peu d'années, c'est le cinquième ou sixième qui ait été gagné par des habitants de Blois.

Un notaire de Pont-Ste-Maxence, M. Payen, a gagné un lot de 50,000 francs.

Enfin des employés de M. Levoyer, réunis en société, ont touché hier un chèque des 200,000 francs que leur a rapporté le numéro 2,643,750.

Un homme, qui a gagné cent mille francs et qui n'en est pas plus fier pour ça, c'est le nommé Michel, chef ouvrier à l'atelier des machines de Toulon, possesseur du numéro 2,816,973, qui gagne cent mille francs. Le lendemain, à l'arsenal de Toulon, Michel continuait son travail comme par le passé.

Mystification. — La ville de Blois est tout en émoi d'une affaire de sorcellerie, compliquée de tentative d'assassinat et d'incendie.

Le 7 juin, Mme Duval, riche propriétaire, fermière au hameau de Villejoint, s'était rendue au marché de Blois, quand elle fut abordée par une femme inconnue, qui lui dit:

« Madame, vous avez de grands chagrins, et d'épouvantables malheurs vous menacent. Fiez-vous à moi pour conjurer le mauvais sort et aussi pour amasser une fortune, car j'ai le don de seconde vue et je puis remplir de trésors votre maison. »

Mme Duval, qui est une vieille rentière fort avare, emmena la prétendue sorcière chez elle. Celle-ci lui ordonna de remplir sa commode d'or et de billets de banque, car, disait-elle, c'est l'argent qui attire l'argent.

La vieille femme s'exécuta, non seulement elle mit à la disposition de l'inconnue son « bas de laine » et l'argent qui dormait sous les carreaux de sa chambre, mais encore elle emprunta plusieurs mille francs et retira de chez son notaire, M^r Quineau, une très forte somme, 8,000 fr.

L'envoyée du diable recommanda à Mme Duval de placer « tout cet argent » dans le tiroir de sa commode en lui défendant d'y regarder jamais, sous peine de rompre le charme. Puis elle se fit confier la clef, passa une nuit couchée auprès du bienheureux coffre, et le lendemain déclara à sa dupe que, obligée de s'absenter, elle reviendrait sous peu de jours.

En même temps, elle lui remettait une poudre blanche en lui recommandant de la jeter sur un fourneau bien allumé et de respirer la vapeur. Ce dernier maléfice était indispensable pour achever d'attirer l'or dans la maison.

Mme Duval n'y manqua pas. Jeudi matin, en se levant, elle alluma un grand feu dans son réchaud et jeta dessus la poudre mystérieuse.

Aussitôt, une explosion épouvantable la renversa, et elle perdit connaissance pendant que le feu prenait à sa maison.

De prompts secours éteignirent l'incendie, et on espère que la pauvre femme survivra à ses blessures. La poudre blanche était une substance extrêmement explosive, de la dynamite, dit-on. La sorcière espérait se débarrasser de sa dupe après lui avoir volé sa fortune que, naturellement, elle avait enlevée du tiroir, pendant la nuit où elle avait couché seule près de la commode.

Au dire des chimistes, c'est miracle que la femme Duval et la maison n'aient pas été réduites en miettes.

A la dernière heure, on nous annonce que l'arrestation de la sorcière a été opérée dans une ville voisine de Blois.

DESSUS DU PANIER

Leçon paternelle.

Un banquier reçoit devant son fils dix mille francs en billets de banque. Il compte, en soulevant légèrement chaque billet avec son pouce mouillé :

— Un, deux, trois, etc.

Arrivé au dixième, il s'arrête :

— Il ne faut jamais lever le dernier, souffle-t-il dans l'oreille de son héritier : il pourrait y en avoir un autre dessous !

En cour d'assises :

Un témoin se tournant vers les jurés :

— L'accusé se fâche alors et se met à leur crier : Tas de crétins ! Tas de chenapans ! Tas d'idiots !

Le président, interrompant :

— Ne vous adressez pas à MM. les jurés : parlez à la Cour.

Chez le juge d'instruction :

— Vous avez jeté votre femme à l'eau ?

— Parfaitement.

— Ah ! Vous avouez ?

— Mais naturellement ! Par cette chaleur, j'ai pensé que ça lui ferait plaisir.

CHARADE

N° 4.

Mon premier, pour le grain est l'instrument qu'il faut. Quand il est mon second, lecteur, il n'est pas tôt. Il est bien mon entier, ce piètre personnage Qui fait son propre éloge au village.

Le mot de l'Enigme N° 2 est : CHARLATAN.

Solutions justes. — I. B. — Le Petit Parisien. — Delphine Zibetta. — Cacouna. — Louise M. — D'Arctagnan. — Mistenflûte. — Bibi. — Ch. Perplex. — G. de Cerny. — P. Adloff. — Un vieux soldat. — Papillon. — Cocardasse. — Levarlet. — Henri N. — A. L. de N. B. — Buridan. — L. R. S. T.

Solutions justes du Canada pour la Charade n° 1. — A. M. (Québec). — Mystère (Montréal). — Le Devin (Ottawa).

Prière d'envoyer les solutions aux bureaux du journal, à D'ARBOIS.

BULLETIN COMMERCIAL

POIDS ET MESURES

L'usage du système décimal français est facultatif et légal au Canada.

| | |
|---------------------------------|-----------------|
| La livre est égale à..... | 0 kilog. 453,59 |
| La tonne à..... | 907 kilog. |
| Le gallon contient..... | 4 litres, 54 |
| Le minot contient..... | 36 litres, 34 |
| La verge est de..... | 0 mètre, 91 |
| Le pied est de..... | 0 mètre, 30 |
| Le mille est de..... | 1,609 mètres |
| L'acre a une superficie de..... | 40 ares, 47 |

La piastre (\$), divisée en 100 centins, vaut (sauf les variations du change) 5 fr. 25.

Paris, 5 août 1884.

BLÉ. — Peu d'animation.

Nous cotons à 12 h. 1/4 :

| | |
|------------------------|---------------|
| Livrable Août..... | 22 50 à 22 75 |
| — Septembre..... | 22 75 à 23 .. |
| — Sept. et Oct..... | 22 75 à 23 .. |
| — 4 derniers mois..... | 22 75 à 23 .. |

Les 100 k. nets, compt.; poids naturel. 77 à 75 k. à l'hect.

Il s'est traité bien peu d'affaires en blés à livrer, les cours étaient plutôt lourds que bien tenus du début à la clôture.

SEIGLES. — Les seigles un peu moins demandés, sont faibles sur le livrable éloigné; il n'en se fait presque rien sur cette céréale.

| | |
|-----------------------------|---------------|
| Livrable Août..... | 16 25 à 16 50 |
| — Septembre..... | 16 25 à 16 50 |
| — Septembre et octobre..... | 16 25 à 16 50 |
| — 4 derniers mois..... | 16 50 à 16 75 |

Poids naturel 72 à 70 k. à l'hect., 100 k. nets cpt.

AVOINES. — Les avoines, très calmes, ne se placeraient facilement qu'aux plus bas prix cotés.

| | |
|-----------------------------|---------------|
| Livrable Août..... | 18 50 à |
| — Septembre..... | 18 25 à 18 50 |
| — Septembre et octobre..... | 18 .. à 18 25 |
| — 4 derniers mois..... | 18 .. à 18 25 |

Poids naturel 45 à 47 k. à l'hect., 100 k. nets cpt.

Montréal, 22 juillet 1884.

Le marché est sans changement et reste toujours tranquille. Peu d'affaires. Les cours sont pourtant plus fermes et avec une tendance meilleure. Les prix de fret restent fermes à 3 shillings par quarter pour Liverpool et 3 sh. 3 d. pour Glasgow.

On cote :

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| BLÉ. — Canada rouge d'hiver, le minot | \$ 1,19 1/2 |
| Canada du printemps, le minot..... | \$ 1,16 |
| Poids légal au minot, 60 livres. | |
| SEIGLE. — Le minot..... | \$ 0,40 |
| Poids légal au minot, 50 livres. | |
| AVOINE. — Le minot..... | \$ 0,39 |
| Poids légal, 34 livres. | |
| ORGE. — Le minot..... | \$ 0,60 |
| POIS. — Le minot..... | \$ 0,92 |
| MAIS. — Le minot..... | \$ 0,67 5/8 |

MARCHÉ AUX BESTIAUX

| PARIS La Villette 4 août | AMENÉS | | VENDUS | | INVENT | POIDS moyen |
|--------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|----------------|
| | | | | | | |
| Bœufs..... | 2.154 | 2.022 | 132 | 362 k. | | |
| Vaches..... | 876 | 842 | 34 | 223 | | |
| Taureaux..... | 217 | 197 | 20 | 370 | | |
| Veaux..... | 1.051 | 1.021 | 30 | 78 | | |
| Moutons..... | 15.951 | 15.451 | 500 | 20 | | |
| Porcs gras..... | 1.793 | 1.793 | " | 80 | | |
| Porcs maigres..... | " | " | " | " | | |

| | VIANDE NETTE | | | POIDS VIF | | |
|--------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|
| | 1 ^{re} qual. | 2 ^e qual. | 3 ^e qual. | 1 ^{re} qual. | 2 ^e qual. | 3 ^e qual. |
| Bœufs... le kil. | 1 72 | 1 56 | 1 39 | 1 03 | . 86 | . 65 |
| Vaches..... | 1 66 | 1 52 | 1 26 | 1 .. | . 83 | . 63 |
| Taureaux..... | 1 46 | 1 28 | 1 18 | . 88 | . 70 | . 59 |
| Veaux..... | 1 70 | 1 50 | 1 30 | 1 02 | . 82 | . 65 |
| Moutons..... | 2 14 | 1 94 | 1 70 | 1 28 | 1 07 | . 85 |
| Porcs gras..... | 1 52 | 1 46 | 1 40 | 1 06 | 1 .. | . 93 |
| Porcs maigres..... | .. | .. | .. | .. | .. | .. |

Peaux de moutons : rases..... 2 .. à 3 ..
— demi-laine..... 3 .. à 4 50

Montréal, 22 juillet 1884.

Le marché aux bestiaux pour l'exportation est toujours assez actif et les prix sont assez fermes en ce qui concerne les bœufs. La concurrence que fait en Angleterre l'importation de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, de moutons abattus et conservés au moyen d'appareils réfrigérants, a fait baisser le cours des moutons vivants à Montréal. Les arrivages étant néanmoins assez considérables, la vente est devenue assez difficile.

On cote au marché de la Pointe-Saint-Charles : Bœufs, premier choix, de 80,05 1/2 à 80,06 1/4 la livre, poids vif. Moutons premier choix, de 80,04 1/2 à 80,04 3/4 la livre, poids vif.

Le Gérant : FOURVIN.

Paris. — Imp. Dubuisson, imprimeur breveté, rue Coq-Héron, 5.

Maisons Recommandées

ART

Tableaux et Objets d'art

TABLEAUX, EAUX-FORTES, GRAVURES

Ancienne maison MARTINET, Jules Hauteceur, successeur, 172, rue de Rivoli (au coin de la rue de Rohan).

AMEUBLEMENTS

MEUBLES MÉCANIQUES

Dupont. Lits pour malades, 10, rue Hautefeuille.

ARTICLES DE VOYAGE

Moynat, la maison la mieux assortie et la meilleur marché de tout Paris, 1, avenue de l'Opéra, 5, place du Théâtre-Français.

CAFÉS-RESTAURANTS

Bruneaux, 24, boulevard Poissonnière, Paris. — Déjeuner à 3 fr. Dîner à 4 fr.

CHEMISES, GANTS, CRAVATES

C. Dupré, F. Ysern, 46, rue Vivienne, près le boulevard.

DENTS

Insensibilisateur Duchesne. Extraction et pose de Dents sans douleur, rue Lafayette, 45.

HOTELS

Appartements et Chambres très confortablement meublés; à la semaine et au mois.

Gervais-Desprez et C^e, 18, rue de Choiseul près le boulevard.

HABILLEMENTS POUR HOMMES

A. Saux, Tailleur, 43, rue Saint-Augustin, au coin de l'avenue de l'Opéra.

LIBRAIRIE

LÉOPOLD BOSSANGE, Commissionnaire en Librairie, 6, rue Chabanais.

ORNEMENTS D'ÉGLISE. Biaisainé, N.C., * 74, rue Bonaparte.

PARFUMERIE

COSMYDOR. — Eau de Toilette sans acide ni vinaigre, aromatique, hygiénique.

SAVONNERIE DU COSMYDOR, entrep. gén. boul. Sébastopol, 53.

Cosmétique au Raisin pour les gercures des lèvres. L. PIERLOT, 55, r. Bonaparte. La boîte, 2 bât., P.F. 65.

EAU DE TOILETTE

Lait anthéplélique Candès, boulevard Saint-Denis, 26, pour rendre et conserver au teint sa pureté et son éclat.

Elixir et Foudre au Cresson Martial, 119, r. Montmartre

HYGIÈNE L'Eau et la Pommade du Dr JACOMY arrêtent la chute des cheveux, empêchent de blanchir, 21, quai Saint-Michel.

VINS

The International ADEGA Company, 12, rue du Quatre-Septembre.

Importation directe de tous les vins d'Espagne, de Portugal, de Madère. — Boissons anglaises. — Vente par bouteilles et par fûts. — Dégustation au verre.

LE GAULOIS

LE PLUS COMPLET ET LE MIEUX INFORMÉ
DES JOURNAUX DE PARIS

Prix de l'abonnement pour le Canada (Uni n postale):
Un an, 72 fr.; Six mois, 36 fr.

Bureaux à Paris, 9, Boulevard des Italiens

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1884 Arrangements d'été 1884

Depuis le 10 mai, les trains de ce chemin de fer circuleront tous les jours, les dimanches exceptés, comme suit :

PARTIRONT DE LA POINTE-LEVIS

Pour Halifax et Saint-Jean..... 7.30 A. M.
Pour la Rivière-du-Loup et Saint-Flavie 11.20 A. M.
Pour la Rivière-du-Loup..... 5.15 P. M.

ARRIVERONT A LA POINTE-LEVIS

De Halifax et Saint-Jean..... 7.20 P. M.
De la Rivière-du-Loup..... 1.30 P. M.
De la Rivière-du-Loup..... 6.00 A. M.

Le char Pullman qui part de Lévis, le mardi, le jeudi et le samedi, se rend directement à Halifax, et celui qui part le lundi, le mercredi et le vendredi se rend à Saint-Jean.

Tous les trains circulent sur l'étalon chronométrique de l'Est.

D. POTTINGER,
Surintendant en chef,

Bureau du chemin de fer,
Moncton, N. B., avril 1884.

BOURGOIN, DUCHESNEAU & C^{ie}

NOUVEAUTÉS ET MERCERIE (Small Ware)

IMPORTATEURS

321, 323, 325, rue Saint-Paul
MONTREAL

GUSTAVE R. FABRE

Marchands de Fers et de Quincaillerie

RUE SAINT-PAUL. — MONTREAL

LA COMPAGNIE DE

Navigation Richelieu et Ontario

LIGNE DE LA MALLE ROYALE

ENTRE

QUÉBEC ET MONTREAL

Cette magnifique ligne est composée des steamers de première classe suivants :

QUÉBEC ET MONTREAL

Départ de Montréal, tous les jours, sept heures du soir; départ de Québec, tous les jours, cinq heures du soir.

ENTRE

MONTREAL et TORONTO

Les steamers

CORSICAN,

ALGÉRIAN

et CORINTHIAN

Un de ces steamers quittera, tous les mardis, jeudis et samedis, le bassin du Canal à 9 heures, et Lachine à l'arrivée du train qui part de la gare Bonaventure à midi, pour

TORONTO

Et les ports intermédiaires, se raccordant directement à

Prescott et Brockville

Avec les chemins de fer d'OTTAWA, PERTH, ARNPRIOR, etc. à

TORONTO

Avec les chemins de fer qui conduisent à tous les points de l'Ouest.

J.-B. LABELLE,
gérant.

19 mai 1884.

AGENCE FRANCO-ANGLAISE

Pour la Représentation et la Vente des Marchandises
Françaises et Anglaises

OBJETS D'ART, DE LUXE ET DE HAUTE FANTAISIE
à MONTREAL (Canada)

PLACE VICTORIA, RUE SAINTE-RADEGONDE, 8
N. B. — Renseignements francs sur demande.

L. J. A. SURVEYER

MARCHANDS DE FER ET DE QUINCAILLERIE
Rue Notre-Dame, 188
MONTREAL

LIGNE DOMINION**De Paris au Canada**

Départ de Liverpool pour Québec tous les jeudis
L'Orégon, Le Sarnia, Le Vancouver

Les salons, ainsi que les cabines de 1^{re} classe, se trouvent au milieu du navire.

Le Vancouver est éclairé à la lumière électrique dans tous ses compartiments.

Prix de passage : 1^{re} classe, de 265 70 à 480 fr.

Pour tous renseignements et pour les billets de passage, s'adresser à

PITT ET SCOTT,
7, rue Scribe, Paris.

LA NEW-YORK

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

FONDÉE EN 1845

Fonds de Garantie : 287 Millions

ENTIÈREMENT SOUSCRITS

MUTUALITÉ A PRIMES ET ENGAGEMENTS FIXES

Les assurés sont seuls propriétaires du fonds de garantie de tous les bénéfices.

TARIFS COMPARÉS

de la NEW-YORK et des principales autres Compagnies

ASSURANCES EN CAS DE DÉCÈS

avec participation aux bénéfices
Primes viagères assurant 100 f.

| Âges | à la New-York | aux autres Compagn. |
|------|---------------|---------------------|
| 25 | 49.89 | 22.10 |
| 35 | 26.38 | 28.40 |
| 45 | 37.97 | 38.70 |

RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES

payables par semestre
Rente pour un versement de 100 fr.

| Âges | à la New-York hommes | aux autres Compagn. |
|------|----------------------|---------------------|
| 60 | 19. » | 9.02 |
| 70 | 13.60 | 12.15 |
| 80 | 17.60 | 15.16 |

DIRECTION POUR LA FRANCE

19 — avenue de l'Opéra — 19
PARIS

**BERTHET & DESMAZIÈRES**

TAILLEURS

Fournisseurs de S.M. le Roi de Suède et de Norvège
AMAZONES, LIVRÉES. — 32, RUE DES PETITS-CHAMPS.

FABRE & GRAVEL

LIBRAIRES

Rue Notre-Dame. — MONTREAL

**CONCESSIONS GRATUITES DE TERRES
AU CANADA**

65 hectares au Manitoba et dans les territoires
du Nord-Ouest

40 à 85 hectares dans les autres provinces

On trouve à acheter des fermes et des terres en partie défrichées à des prix raisonnables dans les provinces de Québec, d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Edouard et de la Colombie anglaise.

Passages à prix réduits. — Avantages spéciaux
à l'égard des domestiques.

S'adresser pour brochures donnant tous les renseignements relatifs au placement de capitaux, règlements pour la vente des terres, demande d'emploi, taux des salaires, prix des denrées d'alimentation, etc., etc., au bureau du Haut-Commissaire du Canada, 9, Victoria-Chambers, Londres S. W. (M. J.-G. Colmer, secrétaire; M. C.-C. Chipman, secrétaire-adjoint); ou à M. John Dyke, 15, Water-Street, Liverpool, et à M. Hector FABRE, commissaire-général du Canada, 19, rue de Grammont, Paris.

LIGNE ALLAN

Paquebots-Poste de Liverpool au Canada

DATES DES DÉPARTS DE LIVERPOOL A QUÉBEC

| | |
|------------------------------|-----------------------------|
| Parisian... Jeudi 17 juillet | Polyasian... Jeudi 14 août |
| Sarmatian... — 24 — | Parisian... Samedi 16 — |
| Sardinian... — 31 — | *Peravian (ext.) Jeudi 21 — |
| Cressian... — 7 août | Sarmatian... — 28 — |

Ces vapeurs touchent à Londonderry le lendemain de leur départ pour embarquer les passagers et la malle. Le Parisian ne s'arrêtera pas à Londonderry à ce voyage.

PRIX DES BILLETS DE PREMIÈRE CLASSE

Fr. 318 15. — Fr. 397 65. — Fr. 477 20

suivant la position des cabines.

Sur le Parisian, les prix varient de Fr. 397 65 à 557.

Les passagers de différentes catégories de première classe jouissent du même salon et de la même table.

Les enfants de moins de 12 ans paient demi-place. Au dessous de 2 ans, ils voyagent gratuitement.

Chaque passager adulte a droit au transport gratuit d'un colis n'excédant pas 20 pieds cubes. Le colis qu'il prendra avec lui dans sa cabine ne devra pas excéder plus de 15 pouces de haut.

Les billets de passage sont délivrés contre un acompte de Fr. 126 25 ou contre la totalité de leur valeur.

Le passager muni d'un billet de retour devra l'échanger contre un nouveau billet avant de retenter son passage.

Pour billets de passage, s'adresser à M. Alex. HUNTER, 4, rue Gluck, à droite de l'Opéra, Paris; agent de MM. ALLAN brothers C^o, 19, James street, Liverpool.

PEINTURE & PHOTOGRAPHIE D'ART**ÉMILE TOURTIN**

8, Boulevard des Italiens, 8